

Assainissement de la décharge de Bonfol:

Le canton relève les retards de la procédure et relance les propositions de négociations avec la chimie bâloise

Delémont, le 12 juillet 2005. **Le Ministre Laurent Schaffter, en charge du dossier de l'assainissement de la décharge industrielle de Bonfol (DIB), constate que la bci Betriebs AG, entreprise chargée d'assainir la DIB, n'a pas pu remettre les compléments nécessaires à la finalisation du projet d'assainissement dans les délais convenus.**

Dans un courrier adressé à la bci, le chef du Département de l'environnement et de l'équipement de la République et canton du Jura propose également à la bci de se remettre à la table des négociations afin de résoudre les différents problèmes.

Dans sa prise de position du 8 septembre 2004, l'Office des eaux et de la protection de la nature (OEPN) fixait comme suit les prochaines étapes du projet d'assainissement de la DIB :

- livraison des compléments par la bci jusqu'à fin juin 2005,
- évaluation des compléments par le canton jusqu'à fin juillet 2005,
- dépôt du projet de plan spécial cantonal et du projet de construction jusqu'à fin septembre 2005,
- approbation du plan spécial et du permis de construire au début 2006.

Ces délais n'ont pas été tenus par la bci. Plusieurs divergences subsistent actuellement. Par ailleurs, sans les compléments à fournir par bci, le canton n'est pas en mesure d'approuver définitivement le projet d'assainissement.

Les discussions menées à ce jour n'ont pas permis de résoudre ces divergences. Face à un projet d'une telle ampleur et d'une telle complexité, le Ministre Laurent Schaffter estime toutefois qu'un report de quelques mois par rapport au calendrier initial ne met nullement en péril l'objectif qui consiste à éliminer durablement tout danger lié à cette décharge. Bci et canton ont toujours affirmé leur volonté de réaliser cet assainissement dans les meilleurs délais, en prenant toutes les précautions envers la population et l'environnement. Aujourd'hui, un délai est nécessaire pour aplanir les divergences surgies entre les partenaires. Par rapport au calendrier initial, il en résultera un retard de quelques mois. Il convient toutefois de rappeler que le projet d'assainissement s'étale sur une quinzaine d'années, relativisant ainsi quelque peu le retard en question.

Une fois de plus, en dépit des difficultés actuelles, le DEE privilégie la carte de la collaboration, un mode de faire conforme à la loi et expressément recommandée par la Confédération dans la gestion de dossier aussi complexe que l'assainissement d'une décharge chimique.

Pour des informations complémentaires, vous pouvez vous adresser à M. André Bapst, chargé de projet à l'OEPN, au 032 341 48 08